Guide des procédures de demande d'inscription En PASS **ETUDIANTS** INTERNATIONAUX

Université BORDEAUX

Le PASS ou Parcours accès spécifique santé est la première année des études de santé avec un parcours spécifique axé sur les disciplines de santé. Les étudiants en PASS suivront des Unités d'Enseignement en majeure Santé mais aussi des Unités d'Enseignement mineures, dites disciplinaires, dans une des Licences proposées par l'université de Bordeaux ou les universités partenaires. La validation de l'année de PASS est l'une des voies d'accès qui ouvre aux étudiants la possibilité de se présenter aux épreuves MMOP-K.

La réussite aux épreuves MMOP-K permet ensuite aux étudiants d'entrer en 2ème année des études de santé (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie) mais aussi d'intégrer la filière Masso-Kinésithérapie.

Pour plus d'informations: https://jechoisis.u-bordeaux.fr/choisir/sante-et-paramedical/parcours-acces-specifique-sante

Les personnes souhaitant déposer un dossier d'admission en Licence Accès Santé (LAS) sont invitées à se renseigner auprès des scolarités concernées.

Les étudiants internationaux peuvent présenter une demande d'inscription en PASS à l'université de Bordeaux en suivant l'une des procédures présentées cidessous (voir page 7 à 9) en fonction de leur situation.

ATTENTION

La réussite aux épreuves MMOP-K/R au titre de la validation du PASS ou d'une LAS ne permet pas de bénéficier d'une dispense d'années d'études

La dispense d'années d'étude est ouverte aux personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant des études de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique validé dans un Etat hors UE⁽⁵⁾, EEE⁽⁷⁾, Suisse ou Andorre et qui permet d'exercer dans le pays de délivrance, et aux personnes ayant accompli tout ou partie des études qui y conduisent, dès lors qu'elles valident les épreuves MMOP par le biais de la procédure d'accès direct prévu par l'arrêté du 13 décembre 2019 (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039645846) voir p. 13 – 21.

Selon votre situation, la procédure change, référez-vous au tableau ci-dessous.

Statut du demandeur	Diplôme de fin d'année secondaire	Procédure à suivre	Calendrier	Lien vers la procédure
Etudiant étranger ⁽¹⁾ relevant d'un pays à procédure Etudes en France (EeF) ⁽²⁾	Bac Français, européen ⁽³⁾ , ou en cours d'étude dans une université française	PARCOURSUP ⁽⁶⁾	Inscription et dépôt des vœux: de janvier à mars 2026	https://www.parcoursup.fr/ind ex.php?desc
	Diplôme européen ⁽⁴⁾	Demande d'admission préalable (DAP) ⁽⁷⁾ – EeF ⁽²⁾	Retrait et dépôt des dossiers dématérialisés: du 1 ^{er} octobre 2025 au 15 décembre 2025	https://pastel.diplomatie.gouv .fr/etudesenfrance/dyn/public/ authentification/login.html Et consulter le site https://www.campusfrance.or g/fr
	Diplôme étranger hors Union européenne (UE) ⁽⁵⁾	DAP ⁽⁷⁾ – EeF ⁽²⁾		
	Bac international	DAP ⁽⁷⁾ – EeF ⁽²⁾		
Etudiant étranger ⁽¹⁾ ne relevant pas d'un pays à procédure Etudes en France (EeF) ⁽²⁾	Bac Français, européen ^{(3),} ou en cours d'étude dans une université française	PARCOURSUP ⁽⁶⁾	Inscription et dépôt des vœux: de janvier à mars 2026	https://www.parcoursup.fr/ind ex.php?desc=
	Diplôme européen ⁽⁴⁾	DAP ⁽⁷⁾ – dossier blanc ⁽⁸⁾	dossiers : du 1 ^{er} octobre 2025 au 15 décembre 2025	https://www.enseignementsup- recherche.gouv.fr/cid24144/- dossier-blanc-demande-d- admission-prealable-inscription- en-premiere-annee-de- licence.html ou retrait à l'ambassade de France du pays de résidence Et consulter le site https://www.campusfrance.org/fr
	Diplôme étranger hors UE ⁽⁵⁾	DAP ⁽⁷⁾ – dossier blanc ⁽⁸⁾		
	Bac international	DAP ⁽⁷⁾ – dossier blanc ⁽⁸⁾		

Selon votre situation, la procédure change, référez-vous au tableau ci-dessous.

Statut du	Diplôme de fin	(<u>Q</u>)		Lien vers la
demandeur	d'année secondaire	Procédure à suivre	Calendrier	procédure
Etudiant étranger ⁽¹⁾ résidant en UE ⁽⁵⁾ (hors France) / EEE ⁽¹¹⁾ / Andorre / Monaco / Suisse	Bac Français, européen ⁽³⁾ , ou en cours d'étude dans une université française	PARCOURSUP ⁽⁶⁾	Inscription et dépôt des vœux: de janvier à mars 2026	https://www.parcoursup.fr/index. php?desc=
	Diplôme européen ⁽⁴⁾	DAP ⁽⁷⁾ – dossier blanc ⁽⁸⁾	Retrait et dépôt des dossiers : du 1 ^{er} octobre 2025 au 15 décembre 2025	https://www.enseignementsup- recherche.gouv.fr/cid24144/- dossier-blanc-demande-d- admission-prealable-inscription- en-premiere-annee-de- licence.html ou retrait à l'ambassade de France du pays de résidence Et consulter le site https://www.campusfrance.org/fr
	Diplôme étranger hors UE ⁽⁵⁾	DAP ⁽⁷⁾ – dossier blanc ⁽⁸⁾		
	Bac international	DAP ⁽⁷⁾ – dossier blanc ⁽⁸⁾		
Etudiant étranger ⁽¹⁾ résidant en France	Bac Français, européen ⁽³⁾ , ou en cours d'étude dans une université française	PARCOURSUP ⁽⁶⁾	Inscription et dépôt des vœux: de janvier à mars 2026	https://www.parcoursup.fr/index. php?desc=
	Diplôme européen ⁽⁴⁾	DAP ⁽⁷⁾ – dossier vert ⁽⁹⁾	Retrait et dépôt des dossiers : du 1 ^{er} octobre 2025 au 15 décembre 2025	https://www.enseignementsup- recherche.gouv.fr/cid24146/- dossier-vert-demande-d- admission-prealable-en- premiere-annee-de-licence.html
	Diplôme étranger hors UE ⁽⁵⁾	DAP ⁽⁷⁾ – dossier vert ⁽⁹⁾		
	Bac international	Si 1 ^{ère} inscription en France: DAP ⁽⁷⁾ – dossier vert ⁽⁹⁾		

Selon votre situation, la procédure change, référez-vous au tableau ci-dessous.

Statut du demandeur	Diplôme de fin d'année secondaire	₩ ¥= Procédure à suivre	Calendrier	Lien vers la procédure
Etudiant français ou Ressortissant UE ⁽⁵⁾ /EEE ⁽¹⁰⁾ / Andorre/Monaco/ Suisse (Tout pays de résidence)	Bac Français, européen ⁽³⁾ , ou en cours d'étude dans une université française	PARCOURSUP ⁽⁶⁾	Inscription et dépôt des vœux: de janvier à mars 2026	https://www.parcoursup.f r/index.php?desc=
	Diplôme européen ⁽⁴⁾			
	Diplôme étranger hors UE ⁽⁵⁾			
	Bac international			

Lexique



Lexique:

- 1) Etudiant étranger : Ressortissant Hors Etats membres de l'UE, de l'EEE, la Confédération Suisse, Monaco, l'Andorre
- 2) Liste des pays relevant de la procédure Etudes en France (EeF): Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam
- 3) Baccalauréat français ou européen : Diplôme délivré par les écoles européennes des États membres de l'Union européenne https://www.eursc.eu/fr/Accredited-European-Schools/locations
- 4) Diplôme européen : Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un État membre de l'Union européenne (exemples : Abitur allemand, Bachillerato espagnol...)
- 5) Etats membres de l'Union Européenne (UE) : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Tchéquie

Lexique:

6) PARCOURSUP: PARCOURSUP est une plateforme Web destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur français. Elle concerne les candidats qui ont la nationalité française ou européenne (UE, EEE, Monaco, Suisse, Andorre) mais aussi les étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat français ou européen. Les candidats étrangers ayant accepté une proposition d'admission sur PARCOURSUP doivent se rapprocher des services consulaires aux fins de délivrance de visa.

7) Espace économique européen (EEE) : composé des 27 États membres de l'Union européenne (UE) et de trois pays des quatre pays de l'Association européenne de libre échange (AELE): Islande, Liechtenstein et Norvège (la Suisse ne fait pas partie de l'EEE).

Règlementation:

Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039309275

Décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039309339/2021-11-09/

Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039309386/2021-11-09/